

Grippe A(H1N1)

Tenue de La Braderie et de la Fête des Vendanges pas remise en question

L'état-major de conduite de crise communique:

A la suite de différentes rumeurs circulant sur une éventuelle interdiction de La Braderie, qui se tiendra du 4 au 6 septembre à La Chaux-de-Fonds, et de la Fête des Vendanges, agendée du 25 au 29 septembre à Neuchâtel, l'état-major de conduite de crise A(H1N1) tient à préciser qu'aucune interdiction ou mesures particulières n'ont été prises concernant ces manifestations, de même que pour toutes les autres (Boudrysia, Brocante au Landeron, etc.).

A l'occasion de ces prochains rassemblements de masse, l'état-major de conduite de crise a toutefois envoyé un courrier aux communes neuchâteloises les invitant à sensibiliser les organisateurs de manifestations, demandant à ces derniers d'afficher de manière visible (buvette, stand, WC) le flyer de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) concernant les mesures d'hygiène essentielles (flyer disponible au téléchargement et à l'impression sur www.pandemia.ch).

L'état-major rappelle par ailleurs à la population les mesures d'hygiène essentielles à adopter, soit :

- Se laver les mains soigneusement avec de l'eau et du savon plusieurs fois par jour;
- Tousser et éternuer dans un mouchoir en papier ;
- Tousser et éternuer dans le creux de son coude si l'on n'a pas de mouchoir en papier ;
- Jeter les mouchoirs en papier après usage.

Conformément aux recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) toute personne qui présente un état fébrile >38 degrés et des symptômes de la grippe (toux, céphalées, myalgies) doit rester chez elle durant une période des 7 jours suivant son retour. Si l'état clinique devait être inquiétant, il est recommandé de prendre contact par téléphone avec son médecin traitant.

Le Service cantonal de la santé publique rend par ailleurs attentives les personnes à risque de complications, notamment les femmes enceintes, que l'exposition au virus A(h1N1) est plus élevée lors de rassemblements de masse.

Renseignements et informations

Le public peut se renseigner efficacement sur la maladie et sur les recommandations de base en matière d'hygiène en se connectant sur le site officiel de l'Etat de Neuchâtel www.ne.ch/pandemiegrippe ou en appelant la ligne d'information pour le public de l'Office fédéral de la santé publique (OFPS) au no de tél. **031 322 21 00**.

Pour de plus amples renseignements:

Claude Gaberel président de l'EM de conduite de crise, tél. 079 240 33 48.

Pour des questions sanitaires :

Dr Claude-François Robert, médecin cantonal au Service de la santé publique, tél. 032 889 11 02.

Neuchâtel, le 27 août 2009